

première fois que les décisions du CEDS amènent les États membres à faire une déclaration de cette nature. Cet engagement fort s'est poursuivi tout au long de l'année. Les 16 juin et 22 septembre 2021, le Comité des Ministres a adopté cinq recommandations concernant cinq décisions dans lesquelles le CEDS avait conclu à des violations de la Charte. La majorité de ces recommandations portent sur des droits de l'enfant, notamment le droit à l'éducation inclusive des enfants présentant une déficience intellectuelle⁴⁸.

■ Le Comité gouvernemental de la Charte sociale européenne et du Code européen de sécurité sociale a aussi renforcé son contrôle et adopté 19 propositions de recommandations sur la question de l'égalité des rémunérations pour convaincre les États concernés de remédier aux situations de non-conformité. Ces propositions seront transmises au Comité des Ministres en 2022.

48. Recommandations adoptées dans le contexte du système de supervision de la Charte sociale européenne (CM/RecChS(2021)15 à CM/RecChS(2021)19).